

6183 Utiliser SCIP dans IMDS

Depuis l'introduction de la version 13 dans l'IMDS, tous les utilisateurs de l'IMDS ont la possibilité de transférer gratuitement les MDS, qui sont des articles tels que définis par REACH et qui contiennent une teneur en SVHC >0,1%, vers la base de données SCIP en utilisant l'interface S2S (system-to-system) fournie. Pour utiliser cette application dans la pratique, la société concernée doit d'abord s'enregistrer auprès de l'ECHA, la clé S2S doit être disponible et stockée dans l'IMDS. Ensuite, l'application "transmissions SCIP" peut être utilisée dans l'IMDS. Après une transmission réussie, vous recevrez un rapport de transmission de l'ECHA par e-mail, qui comprend le numéro de transmission SCIP ainsi que le numéro SCIP. L'application SCIP a été étendue par divers attributs dans les versions 13.1 et 13.2 et la liste d'utilisation de l'IMDS a été adaptée à cet effet. Ainsi, les propres MDS (produits) pertinents pour le SCIP peuvent être dé-terminés.

Objectif

Vous avez une vue d'ensemble de l'exigence de reporting SCIP et connaissez les prérequis dans IMDS pour utiliser en toute sécurité la fonction " transmissions SCIP ". Vous serez capable d'intégrer la clé S2S existante dans votre compte IMDS et connaîtrez les différents attributs SCIP dans l'IMDS. Vous serez en mesure d'analyser les FDS affectées dans IMDS à l'aide du cas d'emploi et de transmettre de manière indépendante les fiches de données des matériaux affectés à la base de données SCIP via l'interface IMDS..

Contenu

- Qui a l'obligation de déclaration SCIP ?
- Inclusion de la clé S2S dans l'IMDS
- Aperçu des attributs SCIP dans l'IMDS
- Where-used list - quels MDS (produits) sont concernés dans mon compte ?
- Transmission des MDS affectés à la base de données SCIP
- Rapport de transmission de l'ECHA

Format du webinaire

Conférence avec démonstrations, questions et réponses

Participants

Vous souhaitez transférer vos entrées IMDS vers la base de données SCIP lors de la notification d'articles contenant des SVHC.

Conditions préalables

Connaissance de base de l'IMDS (6120) et du SCIP avec leurs exigences de déclaration dans l'UE (6180).

Prérequis techniques

Enregistrement SCIP, clé S2S disponible, PC avec accès à Internet
(Les détails peuvent être trouvés sur notre page Internet)

Durée

120 minutes

Nombre maximum de participants : 14

Autres cours de formation

Vous trouverez les prix et les dates actuels sur notre site Internet www.imds-professional.com

Formations exclusives

Vous pouvez également réserver ce webinaire exclusivement pour votre entreprise. Dans ce cas, nous facturons un forfait journalier en fonction du nombre de participants. L'avantage de cette formule est qu'elle vous permet de déterminer le lieu, la date et le nombre de participants.

Pour demander un devis personnalisé, veuillez nous contacter :

Tel +49 6083 91 30 30

info@imds-professional.com

Cette formation est le fruit de notre pratique internationale dans le domaine de la conformité des matériaux et nous vous transmettons des conseils utiles et des solutions aux problèmes rencontrés dans notre travail quotidien !

Vous apprendrez comment remplir vos obligations de notification SCIP dans la pratique dans notre cours 6181.

Nous serons heureux de vous soutenir avec nos conseils et services et de nous occuper pour vous de la notification SCIP dans l'IMDS.